



ACADÉMIE
DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ACCUEILLIR LES PERSONNELS
ET LES ÉLÈVES APRÈS LE CONFINEMENT

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

– 1^{ER} DEGRÉ

MAI 2020

**Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale,
Mesdames et messieurs les directeurs d'école,**

Après le long confinement que nous avons connu dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, il est important que vous puissiez être aidés et accompagnés dans le cadre de la reprise de vos écoles et établissements. Ce document a pour but de vous apporter conseils et soutien pour permettre l'accueil des personnels, des élèves et des familles, dans les meilleures conditions. Il s'agit d'un document-conseil qui n'a pas vocation à contraindre votre action et se veut adaptable au contexte de chaque école.

Le document met à votre disposition un cadre général pour accompagner la reprise des écoles et des établissements scolaires ainsi que 8 fiches pratiques thématiques :

Cadre général de la reprise dans les écoles	4
Fiche 1. Éléments organisationnels pour toutes les écoles	6
Fiches Éduscol	8
Fiche 2. Spécificités de l'accueil si un personnel est décédé	20
Fiche 3. Spécificités de l'accueil si un parent d'élève est décédé	23
Fiche 4. Spécificités de l'accueil si un élève est décédé	25
Fiche 5. La question de l'hommage.....	28
Fiche 6. Des questions auxquelles les personnels pourraient être confrontés...	30
Fiche 7. Éléments complémentaires pour aider à une reprise pédagogique et éducative – Source : Éduscol	33
Fiche 8. Contacts	34

Ce document est proposé par le pôle éducatif des Équipes mobiles de sécurité du rectorat de l'académie de Créteil, en concertation avec les représentants des personnels de direction, les fédérations et associations de parents d'élèves, la conseillère technique 1^{er} degré et la conseillère technique ASH.

Cadre général de la reprise dans les écoles

1 ORGANISER ET ACCUEILLIR LES PERSONNELS

Accueillir les élèves passe avant tout par un accueil des personnels. Cela nécessite d'anticiper ce retour en termes d'organisation matérielle et de communication. Il convient aussi, en amont, de s'enquérir par une communication individuelle, par courriel ou téléphone, des personnels qui seront aptes à reprendre leur poste à la date de reprise annoncée.

► En fonction des situations que votre école a connues, il peut être nécessaire, mais pas systématique, d'organiser une cellule de crise. Celle-ci sera organisée sous l'autorité de l'IEN qui pourra privilégier comme appui (s'ils ne sont pas impactés eux-mêmes) les psychologues de l'Éducation nationale, les infirmières scolaires, les personnels de la circonscription et du pôle ressource (CPC, maître E-G). Cette cellule de crise doit anticiper les besoins en termes d'écoute individuelle ou collective, de renfort des enseignants pour interventions en classe, de suivi des élèves fragiles déjà identifiés. Pour anticiper son soutien au directeur d'école en cas de crise à gérer, l'IEN pourra aussi se mettre en contact avec la DSDEN pour appui des conseillers techniques AS, médecin, infirmières.

► Une éventuelle augmentation des informations préoccupantes est à envisager. Le cas échéant, il convient d'en informer l'IEN. En effet, le confinement a augmenté les risques de maltraitance et de violences. Il s'agit donc d'inviter la communauté éducative à être particulièrement vigilante à l'égard des élèves dont les situations familiales étaient déjà complexes. Dans les villes où un programme de réussite éducative existe il est possible de se mettre en lien avec celui-ci et le service social de la Ville.

► Anticiper l'accueil des élèves directement impactés en prévoyant en amont un lieu d'accueil permettant à chacun de revenir dans l'école en pouvant compter sur une écoute bienveillante et rassurante par un personnel. Penser aux fratries et aux liens 1^{er} et 2^d degrés lorsque ces fratries sont réparties sur des écoles et établissements.

2 ANTICIPER L'IMPACT PSYCHOLOGIQUE DE CETTE CRISE

Voici quelques éléments à prendre en considération avant d'accueillir les personnels et les élèves. Pour les écoles qui sont confrontées à des décès, des apports plus complets suivent dans les fiches.

Le confinement des familles dans des espaces restreints a pu faire émerger ou aggraver les difficultés relationnelles dans la cellule familiale.

Nous insistons sur la vigilance à avoir pour les élèves déjà identifiés pour des difficultés familiales.

Dans le même sens, une attention particulière doit être portée aux effets du confinement sur les élèves en situation de handicap et particulièrement aux élèves avec des troubles du spectre autistique.

Le confinement peut aussi avoir généré un stress qui s'inscrit dans le temps. Ce stress est potentiellement plus important si des situations de décès ou de maladies ont percuté la vie des personnels ou des élèves et de leur famille. Il convient donc d'être vigilant dans le temps et d'alerter l'IEN qui mettra en alerte les infirmières, psychologues de l'Éducation nationale, en lien avec les conseillers techniques des DSDEN.

Pour préparer une première communication vers les familles et un accueil des élèves et personnels :

- privilégier aussi des effets positifs.
- valoriser les engagements de chacun pendant le confinement.
- ouvrir le dialogue : souligner l'investissement de la communauté pédagogique durant le confinement, les réalisations en télétravail, les idées qui ont émergé de la part des personnels mais aussi des élèves. Faire de l'organisation de la reprise et de la fin de l'année un temps de travail commun.
- renforcer les liens avec les familles.

VIGILANCE

Si un élève se confie à un personnel à propos de difficultés intra-familiales, voire de maltraitances, le directeur doit en être informé. Selon la complexité de la situation, le directeur pourra se mettre en lien avec l'IEN.

Les conseillers techniques DSDEN (assistante sociale, infirmière, médecin scolaire) pourront être en appui de l'IEN.

Pour se protéger et protéger l'enfant, le personnel qui reçoit cette parole ne doit pas traiter lui-même cette situation.

Éléments organisationnels pour toutes les écoles

Cette fiche vise un objectif de support organisationnel. Pour les écoles confrontées à des décès de personnels, d'élèves ou de parents d'élèves, un accompagnement spécifique est proposé dans les fiches qui suivent.

Pour assurer un accueil rassurant, il convient d'élaborer une communication claire et transparente pour que chacun reprenne confiance. Il est également indispensable qu'en amont, le directeur d'école travaille avec les autres enseignants de l'école, son IEN et potentiellement, sous l'autorité de l'IEN, avec l'équipe de circonscription.

1 Pour accueillir les personnels

- ▶ Préalablement à la reprise, profiter des contacts établis avec les personnels pour sonder leur état d'esprit, leur besoin de s'exprimer, d'être écoutés.
- ▶ Via le canal habituel de communication (ENT, courriel, etc.), communiquer à l'ensemble des personnels, en amont, la date et l'heure de reprise et présenter le format d'accueil qui sera mis en place (équipe de professeurs réduite du fait de l'accueil de petits groupes). Envisager une rentrée des personnels sur le mode de la pré-rentree, même dans le cas d'une reprise avec une équipe très réduite : cette réunion doit donner lieu à un discours de reprise, à des remerciements des équipes pour le travail de continuité pédagogique et éducative assuré pendant le confinement, ainsi que pour le nettoyage des locaux assuré par les agents. Rassurer les équipes sur les conditions sanitaires mises en place pour accueillir tout le monde et rappeler les gestes barrières en vigueur, actualisés au moment de la reprise.
- ▶ Pour la préparation de cet accueil et la réunion de reprise, le directeur d'école peut évaluer le besoin d'être accompagné d'une équipe restreinte. Le cas échéant, l'IEN sera informé et évaluera la disponibilité de l'équipe de circonscription et du pôle ressource (CPC, psy-EN ; maître E ou G). L'IEN pourra aussi contacter la DSDEN et des conseillers techniques pour appui.
- ▶ Avoir à l'esprit que parmi les personnels, certains ont pu être particulièrement éprouvés (eux-mêmes touchés par la maladie, perte d'un proche...). Certaines situations sont connues, d'autres peuvent ne pas l'être. L'écoute, la bienveillance et l'empathie sont importantes.
- ▶ Être vigilant sur les signes de fragilité des personnels et rappeler la possibilité d'être écoutés dans le cadre d'une écoute confidentielle auprès des psychologues de la plateforme académique d'écoute, des EMS. Évaluer le besoin en termes de nombre de personnes à entendre et faire remonter cette demande à l'IEN.

② Pour accueillir les élèves

- ▶ Via le canal habituel de communication (ENT, courriel, etc.), communiquer à l'ensemble des familles, en amont de la reprise, la date et l'heure de reprise et présenter le format d'accueil qui sera mis en place. Accueillir les élèves par groupes en présence du professeur prévu pour prendre le groupe d'élèves et des adultes prévus ce jour pour leur assurer un retour rassurant et sécurisé.
- ▶ Adapter le discours d'accueil des personnels aux élèves en prenant soin de remercier devant les élèves l'ensemble de la communauté éducative et les parents d'élèves. Cette communauté a fait corps pour affronter cette crise.
- ▶ Indiquer aux élèves qu'ils ont la possibilité d'être écoutés par des professionnels de la circonscription : psy-EN, infirmière.
- ▶ Être vigilant à l'égard des élèves qui étaient déjà identifiés avant le confinement par des difficultés intra-familiales. Le confinement a parfois renforcé les violences subies par ces élèves : il est possible que lors de la reprise, il faille rédiger des informations préoccupantes.

EXEMPLE DE COMMUNICATION

➔ « Nous sommes ravis de vous retrouver pour reprendre/terminer cette année dans les meilleures conditions possibles. La situation que nous vivons tous est complexe mais nous continuerons à tout mettre en œuvre pour vous accompagner sur le chemin de la réussite. Vous êtes accueillis dans le cadre du respect des consignes sanitaires. Nous serons tous vigilants sur le respect de ces consignes et vous demandons d'y être également très attentifs. »

Fiches Éduscol

Pour différencier l'accueil des élèves selon leur âge et leur niveau de classe, vous pouvez vous appuyer sur les fiches d'accueil publiées sur Éduscol, et reproduites ci-après :

Santé des élèves p. 9

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Reprise_deconfinement_Mai2020/69/7/Fiche-Sante-des-eleves_1280697.pdf

Maternelle p. 12

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Reprise_deconfinement_Mai2020/08/1/1_A1-1_Maternelle_fiche1_Accueillir_Securiser_1280081.pdf

Élémentaire p. 14

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Reprise_deconfinement_Mai2020/08/0/1_A1-1_Elem_fiche_1_Accueillir_Securiser_1280080.pdf

Écouter la parole des élèves p. 17

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Reprise_deconfinement_Mai2020/69/3/Fiche-Ecouter-favoriser-parole-des-eleves_1280693.pdf



Réouverture

"Santé des élèves" dans le cadre du Covid19

Le coronavirus (COVID-19), dans un contexte de pandémie mondiale, a affecté la **santé physique** de nombreuses personnes et/ou de leurs proches, mais aussi leur **santé psychique ou mentale** avec parfois des deuils, du stress et des incertitudes ou la réactivation de traumatismes anciens. Pour certaines familles, des **difficultés ou des ruptures sociales, familiales et économiques** se sont ajoutées. Le confinement a pu être également à l'origine de tensions pour les adultes et les enfants et engendrer des situations de crise personnelle ou familiale, accroissant parfois leurs fragilités et leurs difficultés. D'autres ont été ravis de rester dans le cocon familial.

Une attention particulière sera donc portée aux situations suivantes :

- Affection par le virus du COVID-19 des élèves eux-mêmes ou leurs proches,
- Décès ayant impacté l'entourage plus ou moins proche de l'élève; processus et rituels de deuil n'ayant pas pu être mis en place,
- Conditions difficiles de confinement (espaces restreints, conflits intergénérationnels, isolement, désorganisation...),
- Témoins de violences intra-familiales et/ou eux-mêmes victimes de violence
- Troubles de stress post-traumatiques,
- Evitement des tâches scolaires à distance, décrochage scolaire, voire social,
- Victimes de cyber harcèlement,
- Modification ou inversion des rythmes de vie,
- Troubles anxieux et/ou somatiques, signes de dépression,
- Troubles en lien avec les addictions, la surexposition aux écrans, l'alimentation,
- Rupture familiale, sociale ou économique (perte d'emploi d'un parent, perte de ressources financières...),
- Rupture des suivis médicaux, psychologiques, éducatifs, judiciaires et sociaux,
- Peur du déconfinement, appréhension à retrouver la vie collective,
- Peur des risques de nouvelle contamination.

1. Enjeux

Permettre aux élèves de maintenir ou de retrouver des conditions de vie scolaire propices aux apprentissages :

- Soutenir les élèves dont un proche est décédé du COVID-19 ou des conséquences de la crise sanitaire et du confinement ;
- Assurer des missions d'accompagnement, d'évaluation et de prévention psychosociale pour tous les élèves ;
- Faciliter la reprise d'un rythme scolaire et le ré-investissement des élèves ;



- Lutter contre le non-recours aux droits, ainsi qu'aux nouveaux droits sociaux générés par les effets de la pandémie.
- Aider les élèves à se projeter dans l'année scolaire ou toute autre forme de formation suivantes.

2. Conduites à tenir

- Réassurer les élèves en s'appuyant sur les liens tissés au sein de la communauté éducative et accompagner leur projection dans l'avenir, sans pour autant nier la réalité.
- Renforcer la collaboration avec la communauté éducative afin qu'elle effectue un repérage attentif des élèves qui ne solliciteraient pas de l'aide spontanément. Une sensibilisation des enseignants pourra être organisée sur ces sujets, avec l'aide des personnels de l'éducation nationale médecins et psychologues.

3. Proposition d'activités

Identification renforcée.

- **Contacteur les familles** par téléphone et par courrier ou au moyen des outils numériques internes à l'établissement (ENT, Pronote...) pour les encourager à signaler à la communauté éducative les situations particulières et transmettre à nouveau les coordonnées des personnels ressources ;
- **Intervention courte**, en cas de difficultés particulières, des personnels sociaux, psychologues et de santé – en lien avec le CPE dans le second degré - en classe sur les impacts possibles de la crise sanitaire, leurs aspects temporaires ou durables. Proposer aux élèves d'indiquer nominativement par écrit uniquement **le niveau d'impact** (de 1 à 10) de la période des dernières semaines sur leur vie personnelle ;
- **Participer aux cellules de veille** mises en place par l'IEN ou le chef d'établissement afin de partager des informations sur les situations à risque et de conseiller sur la mise en place de **dispositifs particuliers de soutien et d'écoute** et/ou autour de questions sanitaires, sociales et de sécurité ;
- **Vigilance accrue** dans les dix jours après la reprise, notamment quant à **l'accès aux droits sociaux exceptionnels ou réguliers** (souplesse d'accès aux fonds sociaux collégien ou lycéen et des cantines pour les familles précarisées à la suite d'une chute brutale de ressources, par exemple).

Prise en charge renforcée :

- **Contacteur individuellement** les élèves repérés comme présentant une vulnérabilité psychique et/ou sociale préexistante.
- **Mobiliser les compétences psycho-sociales** des élèves dans l'objectif de travailler sur leur résilience et favoriser l'entraide entre pairs.
- **Orienter les élèves et leurs familles** autant que de besoin, vers le professionnel dont l'expertise sera nécessaire (assistant de service social, médecin de l'éducation nationale ou prise en charge spécifique externalisée).
- **Poursuivre** avec une attention plus appuyée les suivis et accompagnements des situations enclenchées avant et pendant le confinement.

Point de vigilance

Malgré la sur-sollicitation des personnels liée au contexte, il est plus que jamais nécessaire de mettre en place des temps de coordination d'équipe autour des situations sensibles pour croiser les regards et renforcer la cohésion de ses membres.



4. Ressources existantes

- site du CN2R : crise sanitaire, confinement et résilience: <http://cn2r.fr/>
- fiche Eduscol: aide aux victimes d'événements potentiellement traumatiques <https://eduscol.education.fr/cid129478/aide-aux-victimes-d-evenements-potentiellement-traumatiques.html>
- articles sur le lien entre confinement et réactivation de la mémoire traumatique : <https://www.memoiretraumatique.org/>
- aides à la scolarité <https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo28/MENE1718891C.htm>

Ces recommandations peuvent être mises en œuvre par les établissements d'enseignement privé dans le respect de leur liberté d'organisation et de leur liberté pédagogique.



Ecole maternelle • Fiche 1

Accueillir et sécuriser

1. En amont de l'accueil des élèves

Des élèves en sécurité, des parents rassurés

- **Informers** (affichages, tel, mails, capsules vidéo, etc.) **les parents le plus tôt possible** des modalités d'accueil mises en place pour le retour des enfants à l'école :
 - Classes ou groupes d'élèves concernés, variation, le cas échéant, selon le jour de la semaine
 - Horaires d'entrée et sortie (adaptés ou identiques à ceux de mars)
 - Modalités et limites d'accès aux classes pour les adultes qui accompagnent et viennent chercher les enfants
 - Présence éventuelle dans l'école de personnes nouvelles, autres ou en plus des PE et ATSEM habituels : étudiants d'INSPE, animateurs périscolaires mis à disposition par la mairie, PE remplaçants, PE spécialisés des RASED, etc. (en cas de mesures conjoncturelles de « dédoublement » des classes et/ou de renforcement de l'encadrement des élèves par création de petits groupes)
 - Organisation de la sieste (espace entre les lits, air confiné, couvertures, lits, doudous, etc.) et des récréations
 - Hygiène corporelle et soins aux élèves : précautions prises
- **Préciser les mesures prises, en lien avec les services de la mairie**, pour l'hygiène des locaux et du matériel, les modalités de restauration et d'accueil périscolaire.
- **Inviter, le cas échéant, les parents à redonner un rythme quotidien régulier à leur enfant** pour faciliter son retour à l'école (au moins une semaine avant)
- Fixer une heure de réveil, de coucher, de repas et la respecter, s'habiller (ne pas rester en pyjama)
- Donner des repères journaliers, nommer le jour, décompter les jours restant avant la reprise de l'école, échelonner différentes activités tout au long de la journée

2. Dès le 1^{er} jour : accueil et empathie

S'assurer du bien-être psychologique des élèves au moment du retour en classe et pendant plusieurs semaines

Pendant la période de confinement, certains élèves peuvent avoir développé des symptômes de stress ou d'anxiété. Il faudra prendre en compte cette fragilité et les signes d'anxiété qui pourraient apparaître lors du retour à l'école, voire plusieurs jours après.

Lors du retour en classe, il est primordial de porter son attention sur tous les éléments qui pourraient indiquer un mal-être.

- Par exemple : un élève dont le comportement n'est plus le même, selon les parents (par ex, il ne porte plus d'intérêt aux jeux qu'il appréciait) ; qui se désintéresse des apprentissages scolaires alors qu'il appréciait ces activités auparavant ; qui se replie



sur lui-même (il parle moins, il passe beaucoup de temps seul...) ; dont les réalisations scolaires ne sont pas les mêmes (niveau scolaire très nettement différent, dessins qui interpellent, langage lié au champ lexical du stress, de l'angoisse...).

Face à des élèves qui manifestent des inquiétudes, des questionnements par rapport à la situation particulière qu'ils viennent de vivre, **l'adulte doit faire preuve de la plus grande empathie et permettre à chacun l'expression de l'anxiété ressentie** : par la parole, mais aussi le dessin ou des jeux de rôles pour les plus petits.

Des modalités de soutien à apporter aux élèves

- **Recueillir la parole spontanée des élèves, sans l'anticiper** : les laisser s'exprimer, leur signifier par une brève reformulation que leur message a été entendu ; confirmer la compréhension de leur discours, en restant le plus proche possible de la manière dont il a été exprimé (par exemple, si un élève pose la question de savoir si le virus est dangereux, retourner la question : « Et toi, qu'en penses-tu ? Qu'est-ce qui te fait dire ça ? »)
- **Faciliter l'expression et assurer une écoute attentives** : initier des activités créatives, comme jouer ou dessiner, peut faciliter l'expression et le partage des émotions.
- **Informer et rassurer les élèves** : l'information doit être claire et adaptée à l'âge des élèves (proposer des documents supports illustrés).

Ressources pour un travail en classe sur les émotions à l'école maternelle

- « Toute émotion qui n'est pas exprimée est imprimée » : JF Laurent aide parents et enseignants à faire le point sur la tristesse (<https://delecolealamaison.ageem.org/la-tristesse/>) et la peur (<https://delecolealamaison.ageem.org/vive-la-peur/>).
- Des albums de littérature de jeunesse pour aider à s'exprimer, mimer des émotions, bouger en fonction des émotions
Voir par exemple le Guide de référence « Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle » – pages 50 à 66 : Focus / un exemple de séquences sur les trois années de l'école maternelle. (https://cache.media.eduscol.education.fr/file/maternelle/63/7/Les_mots_de_la_maternelle_1171637.pdf)

En cas de situations d'enfants particulièrement préoccupantes

Si la situation d'un enfant paraît particulièrement préoccupante, l'enseignant en avertit le directeur de l'école ; les personnels des RASED (le **psychologue de l'éducation nationale** notamment) et le **médecin de l'éducation nationale** peuvent être sollicités pour avis. Le cas échéant, les mesures habituelles liées à la **protection de l'enfance** s'appliquent, selon les protocoles en vigueur dans le département concerné.

L'accueil de la parole des enfants peut être envisagé en dehors de la classe (mais dans l'école) au sein de dispositifs différenciés organisés avec la participation des psychologues de l'éducation nationale. De tels dispositifs peuvent aider à évaluer individuellement les conséquences du mal être des enfants, dans le cadre d'un repérage ciblé de ceux présentant une souffrance manifeste. Si un suivi adapté semble nécessaire, une orientation vers les structures de soins appropriées sera alors proposée aux parents et responsables légaux.



Ecole élémentaire • Fiche 1

Accueillir et sécuriser les élèves

Le confinement de la population dû à la pandémie a nécessité la mise en place d'un certain nombre de mesures pour assurer la continuité pédagogique et garder le contact avec les enfants et leur famille. Cette situation, inédite, nécessite maintenant de préparer le retour à l'école et de gérer les conséquences de la crise sanitaire chez les élèves.

Outre les conditions sanitaires globales de réouverture des écoles (gestion des masques, des espaces, du gel hydro alcoolique, etc.), la vulnérabilité scolaire et les besoins particuliers de certains enfants demandent une attention spécifique de la part de leurs professeurs afin d'envisager les adaptations et aménagements nécessaires dans l'organisation de leurs enseignements.

Dans tous les cas, une attention soutenue devra être portée aux élèves qui auront été les plus éloignés de l'école pendant la période de confinement (notamment ceux en situation de rupture numérique, en situation de handicap, ayant des besoins éducatifs particuliers ou vivant dans un contexte familial complexe - espace de vie restreint, contraintes linguistiques ou cognitives ...). Les outils des enseignants et ceux qui sont mis à disposition sur le site du ministère pourront être utilisés (repères de progressions pour les quatre cycles, outils pour faire le bilan des apprentissages) ainsi que les nombreuses ressources mises à disposition des enseignants et des familles lors de la période de confinement sur le site Eduscol.

1. Avant le retour en classe

Avant la fin du confinement, le directeur de l'école prendra contact avec l'ensemble des enseignants de son école afin de donner des indications sur les conditions de la reprise :

- Sur l'organisation propre à l'école (conditions sanitaires à respecter)
- Ce temps permettra aussi d'élaborer le message à transmettre aux parents pour préparer le retour
 - Modalité d'accueil des élèves ;
 - Précautions prises pour assurer la sécurité physique des élèves (organisation des différents temps à l'école, notamment la récréation et l'organisation de la classe)
- Quelques conseils pourront être adressés aux parents afin de préparer le retour : Réinstaurer un rythme quotidien en ayant des repères journaliers afin de préparer les enfants à un retour à l'école



2. Au moment du retour en classe : s'assurer du bien-être psychologique des élèves

Pendant la période de confinement, certains enfants peuvent notamment avoir développé des symptômes de stress ou d'anxiété. On peut penser qu'une partie des élèves montreront des signes d'anxiété. Il faudra prendre en compte cette fragilité.

Lors du retour à l'école, il est important d'être vigilant sur tous les éléments qui pourraient indiquer un mal-être chez un enfant ; par exemple, un enfant :

- Un enfant dont le comportement n'est plus le même, selon les parents (par exemple, il ne porte plus d'intérêt aux jeux qu'il appréciait) ;
- Un enfant qui se désintéresse des apprentissages scolaires alors qu'il appréciait ces activités auparavant ;
- Un enfant qui se replie sur lui-même (il parle moins, il passe beaucoup de temps seul...) ;
- Un enfant dont les réalisations scolaires ne sont pas les mêmes (niveau scolaire très nettement différent, dessins qui interpellent, langage lié au champ lexical du stress, de l'angoisse...).

Des modalités de soutien à apporter aux enfants

Face à des élèves qui manifestent des inquiétudes, des questionnements par rapport à la situation particulière qu'ils viennent de vivre, **l'adulte doit faire preuve de la plus grande empathie et permettre à chacun l'expression de l'anxiété ressentie.**

Recueillir la parole de l'élève

Par une brève reformulation, l'adulte signifie à l'enfant que son message a été entendu. Il lui confirme la compréhension de son discours, en restant le plus proche possible de la manière dont l'enfant l'a exprimé.

Estimer le niveau d'anxiété de l'enfant

Laisser s'exprimer l'enfant et lui poser des questions sans les anticiper. Ainsi, si un enfant pose la question de savoir si le virus est dangereux, lui retourner la question : « Et toi, qu'en penses-tu ? Qu'est-ce qui te fait dire ça ? ». Une écoute active permet alors de mieux adapter la réponse que l'on peut lui faire.

Assurer une communication et une écoute attentives

Laisser parler l'enfant, répondre à ses questions, ne pas forcer une discussion. Si l'enfant est stressé ou a peur, on peut parler de ses émotions avec lui et le rassurer sur le fait qu'une émotion est normale et naturelle. Lui demander par exemple : « Quand sa peur se manifeste-t-elle ? De quelle manière (pensées, images, sensations dans le corps) ? Qu'est-ce qui la diminue ? ». Initier des activités créatives, comme jouer avec lui ou dessiner, peut faciliter le partage des émotions.

Informé et rassurer l'enfant, lui permettre d'être acteur pour gérer son inquiétude

Le rassurer sur sa propre sécurité : s'il tombe malade, il recevra des soins appropriés.

Lutter contre les idées fausses et la désinformation

L'information doit être claire et adaptée à l'âge de l'enfant en proposant des documents supports illustrés par exemple. Rappeler que cette situation est exceptionnelle, temporaire ; que les mesures ont été mises en place pour ralentir la progression de ce virus pour ensuite permettre un retour à notre vie normale. Il est important de lister avec l'enfant les actions qu'il peut mettre en place et de lui apprendre les gestes barrières pour lutter contre le virus (prendre soin de lui (hygiène), faire un dessin pour ses grands-parents qu'il n'aura pas vu depuis longtemps, etc.



En cas de situations d'enfants particulièrement préoccupantes

Si la situation particulière d'un enfant paraît particulièrement préoccupante, l'enseignant en avertit le directeur de l'école ; les personnels des RASED (le psychologue de l'éducation nationale notamment) peuvent être sollicités pour avis, ainsi que le médecin de l'éducation nationale.

Le cas échéant, les mesures habituelles liées à la protection de l'enfance s'appliquent, selon les protocoles en vigueur dans le département concerné.

L'accueil de la parole des enfants peut être envisagé en dehors de la classe (mais dans l'école) au sein de dispositifs différenciés organisés avec la participation des psychologues de l'éducation nationale. De tels dispositifs peuvent aider à évaluer individuellement les conséquences du mal être des enfants, dans le cadre d'un repérage ciblé de ceux présentant une souffrance manifeste. Si un suivi adapté semble nécessaire, une orientation vers les structures de soins appropriées sera alors proposée aux familles.



Réouverture

Ecouter la parole des élèves en retour de confinement COVID 19

En cette période de reprise progressive d'un enseignement présentiel, la mission de l'école est de dépasser la situation de confinement de la pandémie, d'accompagner au mieux les élèves et les personnels afin de donner du sens à cette réalité et permettre de reprendre le fonctionnement de la communauté apprenante. En s'appuyant sur les liens tissés au sein de la communauté éducative, le retour des élèves en milieu scolaire doit être pensé de manière à favoriser la résilience et une reprise de la vie scolaire et des apprentissages dans les meilleures conditions. La parole qui émerge doit pouvoir être accueillie, mais il n'est pas souhaitable de la provoquer sur des émotions et enjeux personnels en milieu scolaire alors que l'événement est privé. En revanche, la parole sur tout ce qui concerne la scolarité peut être favorisée.

1. Enjeux

Inattendue, de nature inédite, la propagation du COVID-19 a été à l'origine d'émotions fortes et de réactions parfois irrationnelles. La question de la maladie et de la mort peut réactiver des questionnements cruciaux sur le cycle de la vie et des traumatismes que des élèves ont pu déjà connaître. Dans ce contexte, la reprise de la vie scolaire et des cours, de manière apaisée, nécessite une attention particulière portée à l'accueil de la parole des élèves.

Pour atteindre les objectifs escomptés auprès des élèves, la vigilance est de mise autour de la notion de « retour » et du risque de contresens autour de l'idée de « retour à la vie normale ».

Deux approches complémentaires sont nécessaires pour accompagner les échanges :

1. Après une crise sanitaire, le retour à la vie antérieure « comme avant » n'est pas possible, il s'agit alors d'envisager une (re)prise de la vie et notamment de la vie scolaire. Ce moment de transition, personnelle et collective, va nécessiter un effort de (re)construction et conduire nécessairement à des aménagements et des transformations. Il n'est pas exclu que des conditions très particulières de reprise de la scolarité soient nécessaires.
2. L'école, perçue comme un lieu de vie sécurisé, permet aux élèves de (re)trouver « un quotidien apaisé ». En effet, le sens de l'école et des apprentissages scolaires et surtout le contact d'adultes rassurants, dans leurs conduites et leurs propos, sont susceptibles d'aider les élèves à prendre de la distance, à dissiper les inquiétudes et à se projeter dans l'avenir.



Il conviendra d'appeler l'ensemble des personnels à être vigilant et bienveillant, dans la durée, pour tous les élèves qui auront été touchés par la crise sanitaire. Des bilans de l'ensemble des situations seront nécessaires, à espaces réguliers et sur du long terme.

2. Conduites à tenir

Quelques repères sur la préparation de l'échange avec les élèves

- **Identifier**, au préalable les élèves de la classe ayant vécu des situations fragilisantes ou traumatisantes¹. L'IEEN ou le chef d'établissement conduira un diagnostic avec une équipe ressource (infirmier, psychologue, médecin, CPE, certains professeurs, etc.) afin de faire le point sur les situations des élèves vulnérables connues antérieurement à la crise et sur celles qui se seront révélées en période de confinement, déjà accompagnées par les professionnels ou non.
- **Respecter l'émotion de la communauté éducative** ; lorsqu'un enseignant ou un personnel de vie scolaire traverse une période de fragilité personnelle transitoire, il lui est déconseillé d'animer une séance « accueillir la parole de l'élève ».
- **Préparer la séance**, « accueillir la parole des élèves » ne s'improvise pas. Elle ne peut être élaborée et réalisée que par des personnes qualifiées et formées pour le faire.
- **Constituer des binômes** d'intervenants en vue d'échanges croisés et d'une co-intervention. Intervenir à deux acteurs permet à l'un d'entre eux, si nécessaire, de sortir de la classe avec un élève.
- **Informers les responsables légaux** qu'un accueil particulier des élèves et des actions pédagogiques entreprises seront assurés par les enseignants le jour de la reprise des classes.

Quelques principes pour aborder une actualité violente avec les élèves

- **Moduler son attitude pédagogique selon l'âge des élèves** : le travail avec les élèves sur les conséquences du COVID-19 doit être adapté à l'école maternelle, du début à la fin de l'école élémentaire, au collège et au lycée, afin de pouvoir effectuer un travail pédagogique sur la situation.
- **Etre attentif au « niveau de connaissance » que les élèves ont des conséquences du Covid19** : certains élèves peuvent n'en avoir aucune connaissance ; d'autres ne disposer que d'éléments partiels, voire erronés, provenant de sources variées. Il faut aider à clarifier les termes entendus et répétés, pour que les enfants ne restent pas enfermés dans un présent dominé par la peur.
- **Construire une réflexion problématisée** qui s'inscrit dans le cadre des programmes d'enseignement (enseignement moral et civique, sciences, littérature, histoire, arts...) par-delà le seul évènement et définir les actions envisagées en équipe pédagogique, en prenant appui sur tous les acteurs de la communauté éducative.

La gestion de l'émotion

- **Accueillir l'expression de l'émotion des élèves**, sans sous-estimer, y compris chez les très jeunes enfants, leur capacité à saisir la gravité des situations ;
- **Respecter la sensibilité des élèves** (le sentiment de peur, d'incompréhension, d'injustice, de révolte...);
- **Rassurer les élèves** : l'école est un espace protégé, constituée de personnels exerçant des fonctions complémentaires, afin de permettre une prise en compte de l'élève aussi globale que possible (dimension familiale, sociale, éducative, pédagogique et de santé).

1. Un évènement est « traumatique » lorsqu'une personne est confrontée, de façon brutale et inattendue, à la mort, à la peur de mourir ou à de graves blessures, ou lorsque son intégrité physique ou celle d'une autre personne a été menacée. Ce qui fait traumatisme psychique n'est pas la nature de l'évènement traumatique, mais la réalité de cette rencontre avec le réel de la mort.



- **Orienter les élèves :** en cas de besoin, après l'évaluation de la dynamique de classe et des réactions individuelles, des rendez-vous peuvent être proposés avec les personnels psychologues, sociaux et de santé afin de recueillir des paroles exprimant un mal-être et, le cas échéant, d'orienter des élèves ayant besoin d'une prise en charge spécifique.

Quelle(s) attitude(s) de l'enseignant face à l'émotion d'un élève ou d'une partie de la classe ?

Reconnaitre les émotions et les nommer permet de soutenir les enfants et les adolescents dans la gestion de leurs émotions. Selon les émotions exprimées par les élèves, ne pas hésiter à leur dire qu'avoir peur, se sentir triste ou en colère est tout à fait normal quand la vie des êtres humains ou la perte des liens avec des proches est mise en jeu.

Des enfants peuvent tenir des propos manifestement inacceptables. La référence à l'autorité de l'Etat pour permettre la protection de chaque citoyen doit alors être évoquée, sans entrer en discussion polémique. Les parents seront alertés et reçus par l'enseignant, le cas échéant accompagné d'un collègue, et la situation rapportée aux autorités de l'école.

Pour d'autres élèves, après avoir abordé ce sujet difficile, l'envie de rire, de jouer ou la joie de retrouver ses amis peuvent prendre le dessus, malgré les conditions tragiques et perturbées de reprise des cours. Aussi, si des élèves semblent passer rapidement à autre chose, ne pas s'en étonner.

3. Proposition d'activités

Un temps d'échange, d'au moins une heure, peut être proposé aux élèves, dans le strict respect de la doctrine sanitaire. Il s'agit de faire en sorte de répondre favorablement, dans un premier temps, aux besoins, interrogations ou demandes d'expression qui pourraient avoir lieu dans les classes par des élèves très jeunes et des adolescents. A l'école primaire, des jeux coopératifs pourront être organisés afin de permettre l'expression des élèves.

Dans un second temps, il conviendra de veiller à orienter les discussions sur le fait qu'une même peine atteint les familles et leurs proches, au-delà de tous les pays, dans une même humanité. Pour clôturer ce temps d'échanges sur une perspective optimiste, il pourrait être intéressant de solliciter des récits de solidarité sociétale dont les élèves ont pu être témoins. Le fait de recentrer le sujet sur la scolarité permettra de « contenir » le groupe.

Spécificités de l'accueil si un personnel est décédé

Pour accueillir les personnels si l'un d'eux est décédé des suites du Covid-19, il convient d'élaborer une communication transparente et factuelle. Il est absolument indispensable que le directeur d'école travaille en lien direct avec l'IEN, lui-même en lien avec la DSDEN. Des annonces de décès ont déjà pu être faites au cours de la période de confinement. Il s'agira alors de reprendre, à la rentrée, le déroulé des actions menées (communication avec la famille, aux personnels, aux fédérations de parents).

1 La mise en place de la cellule de crise

- ▶ Avant l'accueil, une cellule de crise peut être organisée sous l'autorité de l'IEN qui pourra prendre appui sur les personnels de la circonscription et du pôle ressource (psy-EN, infirmière, médecin scolaire, CPC, maître E-G). S'assurer préalablement que ces personnels ne sont pas eux-mêmes trop émotionnellement impactés (par le décès d'un proche par exemple) et qu'ils sont en mesure d'être dans la cellule de crise. L'IEN sera en lien direct avec la DSDEN et les conseillers techniques, et pourra prendre conseil auprès des PVS départementaux et des EMS.
- ▶ En cellule de crise, évaluer la situation :
 - Les personnels ont-ils déjà été informés ?
 - Qui, au sein de la cellule de crise, va communiquer aux personnels ?
 - Qui, au sein de la cellule de crise, va communiquer aux élèves, ou à qui déléguer cette communication ?
- ▶ Anticiper la mise en place d'un espace d'écoute individuelle qui pourrait s'avérer nécessaire. Est-ce qu'une psychologue de l'Éducation nationale peut assurer cette écoute individuelle si elle est demandée ? Devez-vous faire appel à des écouter extérieurs (dans ce cas, prévoir probablement un délai) ?
- ▶ Informer les représentants des fédérations de parents de ce décès et des actions qui vont être mises en place.

2 Pour accueillir et informer les personnels

- ▶ Une fois que cet espace d'écoute individuelle est pensé et que les décisions sont prises, il est temps d'informer. Privilégier pour cela deux modalités : par écrit et par des appels qu'il est possible de répartir entre les membres de la cellule de crise, en ciblant prioritairement les personnels les plus proches des victimes et les personnels les plus fragiles.
- ▶ Éléments pour votre communication : celle-ci doit être neutre et bienveillante. On informe sans dramatiser ; on communique sur l'espace d'écoute possible. Ne pas oublier que l'on n'informe qu'avec l'accord préalable de la famille. En ce qui concerne la question des hommages, reportez-vous à la fiche 5.
- ▶ Le cadre posé doit permettre de rassurer les équipes, les élèves et les familles pour aller de l'avant, y compris en réactivant les rituels de fréquentation de l'école et les interactions sociales associées.
- ▶ Informer également qu'un numéro d'écoute académique est mis à disposition : 01 57 02 68 34.

☰ EXEMPLE DE COMMUNICATION ÉCRITE SI UNE CELLULE D'ÉCOUTE EST PRÉVUE

➔ « Nous avons le regret et l'immense tristesse de vous informer du décès de M. / Mme X. Conscients de l'émoi que cela peut provoquer chez certains d'entre nous, nous vous proposons un espace d'écoute (expliquez les modalités) et restons, bien entendu, à votre écoute. L'équipe de Direction ». Cette ébauche est à travailler en cellule de crise.

☰ EXEMPLE DE COMMUNICATION ÉCRITE SI UNE CELLULE D'ÉCOUTE N'EST PAS PRÉVUE

➔ « Nous avons le regret et l'immense tristesse de vous informer du décès de M. / Mme X. Conscients de l'émoi que cela peut provoquer en chacun de nous, nous restons à votre écoute pour évaluer les besoins individuels les jours à venir. Nous ne doutons pas du soutien que nous pouvons tous nous apporter mutuellement afin de surmonter cette épreuve. »

③ Pour accueillir et informer les élèves

- ▶ Pour les élèves, l'organisation reste la même et les décisions en termes de communication également. Si une cellule de crise est organisée par l'IEN, elle viendra en appui conseils au directeur d'école. Il convient surtout de mobiliser le professeur de la classe, des personnels de l'équipe de circonscription pour être attentifs aux réactions d'élèves et à leur comportement lors du retour en classe.
- ▶ Une communication sur le décès du personnel est à adresser aux familles des élèves du professeur. Les éléments de langage restent les mêmes. La communication écrite en amont peut aussi servir de support à l'annonce orale en classe.

☰ EXEMPLE DE COMMUNICATION ÉCRITE SI UNE CELLULE D'ÉCOUTE EST PRÉVUE

➔ « Nous avons le regret et l'immense tristesse de vous informer du décès de M. / Mme X. Un espace d'écoute (modalités d'accueil) à destination des élèves qui en éprouveraient le besoin a été mis en place au sein de l'établissement par ... (pôle psycho-médico-social ?) et sera actif autant que de besoin. »

☰ EXEMPLE DE COMMUNICATION ÉCRITE SI UNE CELLULE D'ÉCOUTE N'EST PAS PRÉVUE

➔ « Nous avons le regret et l'immense tristesse de vous informer du décès de M. / Mme X. Nous sommes conscients de l'émoi que cela peut provoquer chez vos enfants, n'hésitez pas à nous signaler tout comportement inhabituel qui vous inquiéterait. En attendant, soyez assurés de tout le soutien que nous pourrions apporter à nos élèves afin de surmonter cette épreuve. »

4 Pour communiquer aux élèves

Réunir d'abord l'équipe pour évaluer ce qui peut être dit ou non et pour adapter l'annonce à l'âge des élèves. Associer à cette réflexion les parents délégués de la classe est un plus. Par ailleurs, le recours à un psychologue pour penser l'adaptation du message et pour communiquer aux élèves si c'est décidé ainsi est indispensable. Si une communication est prévue, elle peut partir de cet exemple : « J'ai une nouvelle à vous annoncer dont nous sommes très tristes ..., le (date), M. ou Mme (...) est mort (parti). Vous aurez peut-être besoin d'en parler avec nous. C'est pourquoi le psychologue est ici avec moi : vous pourrez lui parler si vous le souhaitez, mais vous n'y êtes pas obligés. Si vous le souhaitez aussi, vous pouvez faire un dessin ou un poème pour qu'on se souvienne tous de lui et on le remettra à ses proches. »

Penser à décrire l'objectif de cette écoute (accueillir, écouter, évaluer et orienter si besoin) et à préciser le lieu et les modalités d'accueil (lieu dédié et horaires, personnel écoutant).

VIGILANCE : ÉCOUTE INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE ?

La question de la prise en charge individuelle ou collective se pose souvent. Nous conseillons de privilégier un espace d'écoute individuelle. Les temps collectifs sont à utiliser seulement pour donner des informations, pour dialoguer, parfois pour un rappel de cadre mais pas pour faire des échanges sur le décès.

La pratique d'écoute en groupe, au sens psychologique du terme, peut se faire mais celle-ci doit être animée par des professionnels formés à cet effet. Elle ne nous paraît pas adaptée en établissement scolaire : non concordance des affects de chacun, nécessité et capacité de verbalisation différentes et vulnérabilité psychique propre à chacun.

Spécificités de l'accueil si un parent d'élève est décédé

Le décès d'un parent appartient davantage à la sphère privée et suppose une communication restreinte (équipe pédagogique de la classe) et un accompagnement ciblé sur l'élève. Il n'y a pas lieu d'anticiper la mise en place d'une cellule d'écoute mais de mobiliser avec l'IEN les psychologues de l'Éducation nationale, infirmières, médecin scolaire, pour accompagner l'enfant, en lien avec son autre parent ou responsable légal.

1 La mise en place de la cellule de crise

► Si elle est jugée nécessaire, une cellule de crise sera organisée sous l'autorité de l'IEN selon les modalités énoncées plus haut.

► En cellule de crise, évaluer la situation :

- Les personnels et les élèves ont-ils déjà été informés officiellement ?
- Qui, au sein de la cellule de crise, va communiquer aux personnels ?

2 Pour accueillir et informer les personnels

► Dans le discours d'accueil des personnels, réserver un temps à cette situation en disant qu'un élève de l'établissement a perdu son père / sa mère durant le confinement. Il ne vous revient pas d'annoncer à l'assemblée le nom de cet élève. En revanche, indiquer que le professeur de la classe est informé pour anticiper le retour de l'enfant. Néanmoins, en fonction de l'école, du rayonnement de ce parent sur l'école ou le quartier, son nom peut être dit. **L'important est de demander une discrétion nécessaire dans l'intérêt de l'élève et de rappeler que ce décès appartient à la sphère privée.** Il peut être judicieux de préciser, à ce moment-là, que c'est ce qui se fait habituellement lors du décès d'un parent dans d'autres circonstances.

► S'entretenir avec le professeur de la classe concernée pour rappeler que ce drame concerne la sphère privée et qu'il convient, pour ce qui nous concerne, d'être vigilants quant à la scolarité de cet élève, en lien avec l'IEN.

3 Pour accueillir l'élève concerné

► Tenter de prendre contact avec le responsable légal de l'élève. Évoquer avec lui le fait que l'enseignant de son enfant a été informé de ce décès. Proposer un accueil particulier à la rentrée, qui selon l'âge de l'élève peut concerner :

- le responsable légal seul ;
- le responsable légal et son enfant ;
- l'élève seul.

Il ne faut pas s'interdire de faire cet accueil avec un autre personnel (P.E. de l'élève, psychologue de l'Éducation nationale...) mais éviter de réunir trop de personnels sur cette rencontre qui peut être un moment émotionnellement chargé.

Prendre connaissance des ressentis, besoins et souhaits en termes d'accompagnement. Informer le responsable légal de la communication qui a été faite jusqu'à présent aux personnels et insister sur le fait que, pour le préserver et respecter sa vie privée, il n'appartient pas à l'école de communiquer en direction des élèves et de leur famille. Lui proposer, s'il le souhaite, un entretien avec un personnel de la circonscription (infirmière ou psychologue). Garder à l'esprit la temporalité liée à ce décès (qui peut remonter au mois de mars) et le fait que le processus de deuil est déjà engagé.

► Évaluer les conséquences sociales et financières sur la famille et l'aide qui peut être apportée.

VIGILANCE : PRENDRE GARDE AU SURINVESTISSEMENT

Le déconfinement et le retour à l'école peuvent générer des réactions qui conduisent les personnels à dépasser leur rôle et à vouloir porter plus que de besoin la situation de l'enfant en marge de tout cadre légal, de toute compétence professionnelle adéquate en pareille situation et contraire, in fine, à l'intérêt de l'enfant qui doit pouvoir, malgré le drame, retrouver en l'école un cadre de vie propice au deuil.

Pour autant, ces réactions doivent être comprises car elles sont légitimes.

Il est donc important d'accompagner les personnels (surinvestis) pour accompagner l'enfant dans le respect de son intimité et de son deuil.

Pour cela :

- rappeler que les professionnels de l'écoute individuelle sont prévenus et sont à disposition de l'élève, en lien avec son autre parent ;
- rappeler que l'école dans son fonctionnement habituel est en elle-même une protection pour l'enfant et que celui-ci a besoin de discrétion et de ne pas être « stigmatisé » d'une quelconque façon (pas d'hommage, pas d'annonce générale...);
- indiquer que pour bien accompagner l'enfant dans son deuil, celui-ci doit retrouver les cadres clairs que constituent les cadres habituels de l'école (un professeur pour apprendre, un psychologue ou une infirmière pour parler individuellement et intimement, des camarades pour être en lien construit entre soi sans interventions extérieures).

Spécificités de l'accueil si un élève est décédé

Pour accueillir les personnels et les élèves si un élève est décédé des suites du Covid-19, il convient d'élaborer une communication transparente et factuelle. Il est absolument indispensable que le directeur d'école travaille en lien direct avec l'IEN, lui-même en lien avec la DSDEN.

1 La mise en place de la cellule de crise

- ▶ Avant l'accueil, une cellule de crise peut être organisée sous l'autorité de l'IEN qui pourra prendre appui sur les personnels de la circonscription et du pôle ressource (psy-EN, infirmière, médecin scolaire, CPC, maître E-G). S'assurer préalablement que ces personnels ne sont pas eux-mêmes trop émotionnellement impactés (par le décès d'un proche par exemple) et qu'ils sont en mesure d'être dans la cellule de crise. L'IEN sera en lien direct avec la DSDEN et les conseillers techniques, et pourra prendre conseil auprès des PVS départementaux et des EMS.
- ▶ En cellule de crise, évaluer la situation :
 - Les personnels et élèves ont-ils déjà été informés officiellement ?
 - Qui, au sein de la cellule de crise, va communiquer aux personnels ?
- ▶ Anticiper la mise en place d'un espace d'écoute individuelle qui pourrait s'avérer nécessaire. Est-ce qu'une psychologue de l'Éducation nationale peut assurer cette écoute individuelle si elle est demandée ? Devez-vous faire appel à des écoutants extérieurs (dans ce cas, prévoir probablement un délai) ?
- ▶ Informer les représentants des fédérations de parents de ce décès et des actions qui vont être mises en place.

2 Pour accueillir et informer les personnels

- ▶ Une fois que cet espace d'écoute individuelle est pensé et que les décisions sont prises, il est temps d'informer. Privilégier pour cela deux modalités : par écrit et par des appels qu'il est possible de répartir entre les membres de la cellule de crise, en ciblant prioritairement les personnels les plus proches de l'élève et les personnels les plus fragiles.

EXEMPLE DE COMMUNICATION ÉCRITE À ADRESSER AUX PERSONNELS

- ➔ « Nous avons l'immense tristesse de vous annoncer le décès de l'élève (nom) en classe de ... le (date) des suites du coronavirus ou d'une autre raison. Une information orale vous sera donnée à l'école avant la reprise de vos classes. Nous vous accompagnerons sur les éléments de langage à donner auprès de vos élèves. Les élèves fragilisés pourront être orientés vers une psychologue, ou un personnel de la circonscription. » (Sur ce point, il faut rassurer les personnels qui ne vont pas se sentir en capacité de se confronter à leur classe pour communiquer. Indiquez-leur qu'ils peuvent être accompagnés ou que cette communication peut être assurée par une autre personne de l'école ou extérieure.)

- ▶ Si la question de l'hommage est posée, celui-ci doit être pensé dans le respect de la volonté de la famille et nécessite des précautions (cf. fiche 5).
- ▶ Le jour de la rentrée des personnels : communiquer à l'oral et annoncer le décès, en reprenant les mêmes éléments de langage que précédemment. Informer du soutien réservé aux camarades de la classe par des psychologues.
- ▶ Accompagner les personnels en leur proposant une communication qu'ils pourront porter auprès des élèves des classes qui pourraient être impactées, mais être attentif à leur capacité de le faire et ne pas les contraindre. Pour la communication aux élèves, celle-ci devra être adaptée à l'âge des enfants : cette adaptation sera pensée par l'équipe et par une psychologue. Une concertation de l'équipe est primordiale et il convient d'y associer les parents délégués de la classe.

POUR COMMUNIQUER LE DÉCÈS D'UN ÉLÈVE AUX AUTRES ÉLÈVES

➔ Réunir d'abord l'équipe pour évaluer ce qui peut être dit ou non et pour adapter l'annonce à l'âge des élèves. Associer à cette réflexion les parents délégués de la classe est un plus. Par ailleurs, le recours à une psychologue pour penser l'adaptation du message et pour communiquer aux élèves si c'est décidé ainsi est indispensable. Si une communication est prévue, elle peut partir de cet exemple : « J'ai une nouvelle à vous annoncer qui nous rend très tristes, ..., le (date), élève de la classe de (...), est mort (parti). Cette information nous a été transmise par (parents ou autres). Vous aurez peut-être besoin d'en parler avec nous. C'est pourquoi le psychologue est ici avec moi : vous pourrez lui parler si vous le souhaitez, mais vous n'y êtes pas obligés. Si vous le souhaitez aussi, vous pouvez faire un dessin ou un poème pour qu'on se souvienne tous de lui et qu'on remettra à ses parents. »

- ▶ Rappeler l'organisation du retour des élèves et l'importance d'être à leur écoute ainsi que la possibilité de les diriger vers une psychologue si les enseignants repèrent des élèves en fragilité.
- ▶ Apporter les éléments organisationnels connus pour la fin d'année et qui peuvent d'ores et déjà être communiqués aux familles.
- ▶ Pour l'accueil des élèves, en première heure, le professeur de la classe doit être associé à ce qui peut ou pas être dit. Il convient aussi de s'assurer de la capacité de ce professeur à porter ce temps d'échange avec les élèves. Les éléments de langage utilisés (cf. encadré ci-dessus) doivent permettre aux professeurs des classes d'orienter les élèves qui en feraient la demande vers un espace d'écoute individuelle, et d'échanger avec les autres sur les modalités de reprise des cours. La prise en charge de l'écoute est ainsi externalisée vers des personnels en capacité d'absorber l'émotion individuelle. La salle de classe doit, dans la mesure du possible, rester un cadre stable pour les autres élèves. Cela doit permettre ainsi à l'enseignant de se préserver en restant dans sa fonction tout en étant bienveillant et vigilant.
- ▶ Toute autre proposition peut être entendue et discutée. Le renfort psy-EN est nécessaire.
- ▶ Faire un accueil spécifique des agents territoriaux sous le même format (espace d'échange et éléments de langage).

③ Pour accueillir et informer les élèves

► Le jour de la reprise : pour respecter la distanciation physique, les élèves seront réunis dans leur classe, en groupes, avec leur professeur, secondé d'un autre personnel si cela s'avère nécessaire. La communication aux élèves reposera sur celle envoyée aux personnels à la pré-rentree, à adapter en fonction de l'âge des enfants (attention : sur la communication en direction de l'ensemble des élèves, ne pas faire l'annonce du décès d'un des leurs. Cette annonce est, tout d'abord, réservée à la classe concernée) :

EXEMPLE DE COMMUNICATION À DESTINATION DES ÉLÈVES EN CLASSE (HORS CLASSE IMPACTÉE)

➔ « Nous avons vécu une période particulièrement difficile pour tous et peut-être davantage pour certains. Nous avons dû faire face à quelque chose d'inhabituel et d'inconnu à quoi nous n'étions pas préparés, ce qui a pu provoquer une perte de repères, de la peur et du stress. Nous allons reprendre notre quotidien et la scolarité va vous aider à retrouver vos repères. Si vous ressentez le besoin de parler de ce que vous avez vécu, n'hésitez pas à solliciter un adulte de l'école qui vous guidera vers une personne qui pourra vous écouter. »

► Réserver un accueil spécifique pour la classe concernée et une communication orale par un professeur qui sera accompagné d'une psychologue :

➔ **La communication à réserver à la classe concernée par le décès de l'élève est celle que l'enseignant qui accueille la classe a eue préalablement (cf. pages précédentes).**

Attention, sur cette information de décès, **pas d'annonce en plénière.**

► Si la fratrie (au sens large, en pensant aux cousins et cousines par exemple) est présente au sein de l'école, il est important d'avoir un point de vigilance sur le ou les élèves concernés, de les recevoir et leur proposer de se diriger vers un écoutant.

La question de l'hommage

Cette fiche est à adapter à toute éventuelle consigne nationale.

Si la question de l'hommage est posée, ce temps ne doit pas être précipité et il doit se faire selon les volontés de la famille.

Si les élèves et les personnels en ressentent le besoin immédiat (et dans l'attente d'un éventuel autre hommage validé par la famille), proposer, à ceux qui le souhaitent, de rédiger des écrits ou des dessins (selon l'âge des enfants) qui seront récupérés par un adulte de l'établissement (enseignant, directeur...) avant d'être transmis à la famille si celle-ci le souhaite.

En ce qui concerne les hommages, il convient d'être prudent et, si possible, de les gérer sur des temps propices :

- ▶ Ils peuvent être proposés tout d'abord aux personnels avant l'accueil des élèves.
- ▶ Un registre de condoléances peut être proposé aux personnels, qu'il s'agisse du décès d'un personnel ou d'un élève. Pour les élèves, privilégier un hommage écrit sur feuille libre à déposer auprès d'un adulte. S'assurer que les écrits restent respectueux à l'égard de la victime ou de sa famille.
- ▶ Éviter l'ouverture d'un lieu de recueillement spécifique et public pour rendre hommage à la personne décédée afin de ne pas « sanctuariser » l'endroit. De même, être attentif à ne pas exposer de photos de la personne décédée. Une structure scolaire doit rester un lieu de vie et d'apprentissage.
- ▶ Être vigilant sur tout dépôt de fleurs et autres objets devant l'école. Avec bienveillance, expliquer que celles-ci vont être mises à l'abri à l'intérieur de l'école pour proposer de les remettre à la famille si elle le souhaite. La présence de ces fleurs et/ou objets à l'entrée de l'établissement pourrait renforcer un sentiment d'angoisse ou de mal-être chez certains.

Une attention particulière doit être portée aux éléments faisant mention du nom de la personne décédée :

- Le nom de l'élève doit être retiré des listes d'appel.
- L'envoi de courrier administratif à la famille de l'élève doit être contrôlé (facture, convocation...).
- Le prénom et la photo d'un enfant de maternelle au-dessus du porte-manteau peuvent être source d'interrogations de votre part (faut-il ou pas les retirer ?). Il n'existe pas de réponse parfaite. Cela doit être questionné entre adultes, sans précipitation et toujours dans une démarche de consensus.
- Le nom d'un professeur sur un casier doit-il être retiré ? Là aussi, pas de précipitation. Partagez votre interrogation avec d'autres personnels et laissez-vous le temps de prendre une décision. N'hésitez pas à expliciter votre choix et vos doutes.

Pour un élève, la question de la « chaise vide » dans la classe peut se poser. Ne pas hésiter à dissiper l'éventuel malaise en évoquant la question avec l'équipe pédagogique et en prenant son (ses) avis. Selon l'âge de la personne décédée, ne pas s'interdire d'aborder la question avec ses camarades sans apporter une réponse toute faite. Exemples de réponses entendues :

- « Symboliquement nous souhaitons que sa place reste vide car ainsi il est encore un peu parmi nous. »
- « Cette place vide nous fait violence. Pouvons-nous réorganiser le plan de classe ? »

L'important dans ces moments est d'ouvrir la discussion, d'entendre les opinions (parfois divergentes) et de tendre vers un consensus tout en expliquant le choix arrêté.

Questions d'élèves ou de personnels qui peuvent être difficiles

**→ En cas de décès d'un professeur ou d'un autre personnel.
« Est-il mort du Covid-19 ? Où ? Quel âge avait-il ? Était-il
malade avant ? A-t-il souffert ? A-t-il été en réanimation ? »**

Par rapport à ce genre de questions, l'enseignant peut répondre que la mort est de l'ordre du privé, qu'il convient de respecter le deuil de la famille. « Je comprends que cela te questionne, donc je te propose d'en parler avec tes parents ou la psy-EN par exemple. »

**→ Mes élèves questionnent les détails du décès et tiennent des
propos dérangeants. Que dois-je répondre ?**

Il est habituel de la part d'un enfant ou d'un adolescent de questionner les détails d'un décès. Derrière cette simple curiosité et des commentaires parfois irrespectueux à nos yeux, il y a chez l'enfant ou l'adolescent un questionnement plus profond qu'ils ne sauraient verbaliser. C'est donc à l'adulte de faire preuve de tolérance et de compréhension. Leur expliquer donc que la mort est de l'ordre du privé, que le plus important est de se montrer respectueux du deuil des proches, c'est pourquoi les détails du décès ne nous concernent pas. Cependant on peut comprendre que ça les renvoie à des interrogations quant à la possibilité/réalité de leur propre mort ou de celle de leurs proches, et qu'il est donc important de pouvoir échanger à ce sujet de façon plus individuelle s'ils le souhaitent (et là s'appuyer sur le pôle médico-social s'il est disponible).

**→ Il est difficile de reprendre ma classe et faire
comme si de rien n'était.**

Le fait de faire cours est une façon d'aider les élèves à reprendre le chemin de la vie. Il ne s'agit pas d'être indifférent à une potentielle souffrance. Il s'agit simplement de bien distinguer les espaces. L'école reste un lieu d'apprentissage et de socialisation. Ne pas identifier son professeur ou sa salle de classe à un moment douloureux c'est aider tout un chacun à avancer dans le temps et dans la continuité pédagogique. Il est tout de même important de verbaliser devant la classe que l'enseignant comprend que cela peut être difficile, et que si des besoins particuliers existent, ils peuvent être évoqués en individuel (donner les modalités prévues par l'école) mais que pour cela, la meilleure façon de les aider est de reprendre au mieux leur façon habituelle d'être ensemble. Il convient donc d'accepter cette appréhension chez l'enseignant : elle est légitime et naturelle.

**→ En tant que professeur de la classe, je dois organiser une heure
de vie de classe pour libérer la parole. Je ne sais pas comment
le faire.**

Dans des moments particuliers tels un décès ou la période de confinement que nous venons tous de traverser, l'expression des affects est bien différente pour chaque individu. Il est donc déconseillé d'organiser un temps où la parole serait libérée sans pouvoir garantir l'écoute tolérante de chacun. Face à des situations émotionnelles difficiles, des mécanismes de défense se déploient de façon individuelle/singulière et se traduisent parfois par des réactions d'indifférence, de moquerie, de colère, de grande tristesse ou d'effondrement qui pourraient apparaître au sein d'un même

groupe. C'est pourquoi il vaut mieux privilégier l'écoute individuelle par un professionnel qualifié. L'heure de vie de classe peut être utilisée pour aider la classe à se projeter de façon organisationnelle pour la reprise, pour répondre à des questions technico-pratiques qui sont tout aussi rassurantes.

→ **J'ai très envie de retrouver mes élèves mais j'ai peur de craquer face à eux.**

Avant d'être un enseignant vous êtes un être humain et, de fait, vous avez le droit d'éprouver des émotions qui vous débordent. Si une larme vous échappe devant les élèves, pas de panique ! Cela peut être rassurant pour les élèves de savoir qu'une émotion peut déborder. Il est tout de même important de trouver le juste équilibre entre la légitimité d'éprouver une émotion et votre capacité à vous ressaisir et reprendre ou pas votre place dans l'immédiat (n'oubliez pas que vous pouvez faire appel à d'autres adultes pour vous relayer).

→ **Mes élèves viennent d'apprendre la mort d'un camarade. Ils pleurent beaucoup et certains ne veulent pas se rendre à l'espace d'écoute. Je m'inquiète pour eux.**

Il est normal que des pleurs s'expriment. Dans l'immédiat, les enfants et les adolescents ont probablement plus besoin de se retrouver entre eux et pleurer leur fait du bien. L'espace d'écoute n'est pas une obligation. Le plus important est que les adultes restent en observation les jours et les semaines qui suivent, et là, si vous sentez ou observez des changements particuliers qui peuvent vous alerter, proposez de nouveau une orientation vers un espace d'écoute en vous assurant que l'élève soit bien reçu ou alertez les parents par exemple.

→ **Est-il vrai que le père/la mère de... est décédé(e) ?**

Oui c'est vrai mais cet évènement relève de sa vie privée, nous vous demandons d'être bienveillants mais de ne pas le questionner si ce n'est pas lui qui en parle spontanément.

→ **Qu'est-ce qu'on peut faire pour l'aider ?**

Savoir que vous êtes présents pour lui s'il en a besoin (devoir, discussion, sortir...) est déjà reconfortant et il est aussi important de respecter le fait qu'il ne veuille pas en parler ou vous solliciter. C'est sa manière à lui de gérer sa douleur et d'avancer. Cela est propre à chacun.

→ **Je suis professeur principal, est-ce que je dois faire une annonce à la classe si un parent d'élève est décédé ?**

Non, le décès d'un parent appartient à la sphère privée de l'élève. Pendant l'accueil de la classe, dans le discours qui sera tenu, vous pouvez évoquer le fait que chaque élève a vécu une situation plus ou moins difficile selon son contexte, et que le rôle des personnels est d'accompagner les élèves pour reprendre un rythme de vie quotidien.

→ **Que dois-je faire si un élève prend la parole pour annoncer que l'un de ses parents est décédé ?**

Il est probable que certains camarades de cet élève soient déjà informés, mais ce n'est peut-être pas le cas de tous les élèves de la classe. Cette annonce peut entraîner des réactions fortes, ou non. Si l'élève prend la parole, il est important de lui répondre que vous êtes informé, et que les personnels sont disponibles pour l'écouter, discuter avec lui, l'accompagner dans cette épreuve. Privilégiez les propositions d'écoute individuelle, dans un second temps, hors du contexte en classe entière.

→ J'ai appris le décès d'un parent d'élève, l'élève concerné est absent au moment de la réouverture, que dois-je faire ?

Informez le directeur d'école de cette absence au plus vite. Selon l'organisation définie dans votre école, les personnes responsables prendront contact avec l'entourage proche de cet élève pour savoir comment il va, s'il est en capacité de reprendre les cours, ou s'il faut prévoir un accompagnement scolaire personnalisé.

→ Comment réagir face au changement de comportement de cet élève (refus de travailler par exemple) ?

En pareil cas, il convient toujours de faire le lien entre professeur, psychologue de l'Éducation nationale, infirmière, médecin scolaire, pour convenir de la meilleure modalité d'accompagnement pour l'élève. Le professeur doit toujours, lors du refus de travail ou d'une provocation par exemple, rappeler à l'élève qu'il peut bénéficier d'une écoute individuelle s'il veut parler de sa situation en dehors de la classe. Attention, il n'appartient pas au professeur d'improviser cette écoute.

→ Faut-il le traiter différemment ?

Non mais considérer que la période est pour lui complexe et traumatisante. De fait, il faut le traiter avec bienveillance et professionnalisme, ce qui implique d'être toujours en lien avec le pôle psycho-médico-social.

→ Comment préparer son retour dans la classe ?

En prévoyant l'accueil par le directeur, la psychologue de l'Éducation nationale, en expliquant aux camarades de la classe de l'élève qu'il a besoin de retrouver en l'école un lieu de vie, en laissant leur camarade leur poser des questions plutôt que l'inverse.

Éléments complémentaires pour aider à une reprise pédagogique et éducative

Source : Éduscol

VIE COLLECTIVE, SOLIDARITÉ, FRATERNITÉ, COMMUNAUTÉ

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Reprise_deconfinement_Mai2020/69/8/Fiche-Vie-collective-solidarite-fraternite-_communaute_1280698.pdf

ÉLÉMENTS DE SANTÉ PUBLIQUE

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Reprise_deconfinement_Mai2020/69/4/Fiche-Elements-sante-publique_1280694.pdf

RISQUES DE REPLIS COMMUNAUTARISTES

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Reprise_deconfinement_Mai2020/69/5/Fiche-Replis-communautaires_1280695.pdf

RISQUES DE DÉRIVES SECTAIRES

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Reprise_deconfinement_Mai2020/69/2/Fiche-Derives-sectaires_1280692.pdf

COMPÉTENCES DES ÉLÈVES

– Faire le bilan des acquis des élèves en maternelle

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Reprise_deconfinement_Mai2020/08/3/2/A1-1_Maternelle_fiche2_Evaluer_prioriser_apprentissages_1280083.pdf

– Faire le bilan des acquis des élèves en élémentaire

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Reprise_deconfinement_Mai2020/08/2/2/A1-1_Elem_fiche_2_bilan_des_acquis_1280082.pdf

CONSOLIDER ET POURSUIVRE LES APPRENTISSAGES D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE EN ÉLÉMENTAIRE

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Reprise_deconfinement_Mai2020/08/4/3/A1-1_Elem_fiche_3_Enseignements_prioritaires_1280084.pdf

Contacts

Équipes mobiles de sécurité pour les 1^{er} et 2^d degrés (pour le 1^{er} degré, passer par l'IEN)

- ▶ M. Régis Astruc, responsable académique du dispositif EMS : 06 33 89 14 67
- ▶ M. Laurent Latour, adjoint au responsable académique du dispositif EMS : 06 48 97 90 90
- ▶ Numéro risque majeur : 06 18 27 36 06

Proviseurs vie scolaire départementaux pour les 1^{er} et 2^d degrés (pour le 1^{er} degré, passer par l'IEN)

- ▶ Mme Sandra Meunier, proviseure vie scolaire départementale du Val-de-Marne : 06 79 05 84 84
- ▶ M. Frédéric Brouzes, proviseur vie scolaire départemental de Seine-Saint-Denis : 06 83 37 10 12
- ▶ M. Richard Green, proviseur vie scolaire départemental de Seine-et-Marne : 06 22 94 43 20

Numéro d'écoute académique pour les personnels

01 57 02 68 34

Partenaires extérieurs

▶ Pour les proches d'une personne décédée :

Centre régional du Psycho-traumatisme Paris Nord (CRPPN) / ARS
 Permanence téléphonique au 01 48 95 59 40 du lundi au vendredi de 10h à 17h
 Par mail : psychotrauma.avicenne@aphp.fr

▶ Association d'accompagnement des familles endeuillées

Empreintes, accompagner le deuil (7 rue Taylor, 75010 Paris)
<https://www.empreintes-asso.com>
 01 42 38 08 08 /// accompagnement@empreintes-asso.com

▶ Vivre son deuil

<http://vivresondeuil.asso.fr>
 06 15 14 28 31 /// fede.vivresondeuil@gmail.com

▶ Pour information, numéros pour les adolescents à partir de 11 ans. Néanmoins, ces liens peuvent être utiles au 1^{er} degré s'il y a des fratries. L'Association nationale des Maisons des Adolescents (ANMDA) vous propose des permanences téléphoniques et par messagerie électronique mises en place par les Maisons des Adolescents dans le contexte actuel :

- Pour la Seine-et-Marne – ADOBASE - Maison des Adolescents de Seine-et-Marne : Permanence téléphonique (01 60 54 30 73) et par mail (adobase.ml@ghef.fr), du lundi au vendredi, de 9h 30 à 16h 30
- Pour la Seine-Saint-Denis – AMICA - Maison des Adolescents de Clichy-sous-Bois : Permanence par mail (mdamica93@gmail.com), du lundi au vendredi, de 10h à 20h
- Pour la Seine-Saint-Denis – CASADO - Maison des Adolescents de Saint-Denis : Permanence téléphonique (01 48 13 16 43) et par mail (casado@ch-stdenis.fr), du lundi au vendredi, de 9h 30 à 17h
- Pour la Seine-Saint-Denis – CASITA - Maison des Adolescents de Bobigny : Permanence téléphonique (01 48 95 73 01)
- Pour le Val-de-Marne – Maison de l'Adolescent du Val de Marne : Permanence téléphonique (01 41 78 91 10) et par mail (poleressource@maisondeladolescent94.org), du lundi au vendredi, de 9h à 18h

 facebook.fr/academie.creteil

 [@accreteil](https://twitter.com/accreteil)

www.ac-creteil.fr